

**Ecole Primaire COMILOG**

**BP 27/28**

**Tel : 01.66.52.18**

|   |
|---|
| <b>Procès-verbal du Conseil d'Ecole du 16 mars 2017</b> |
|---|

Le conseil d'école s'est tenu le 16 mars 2017 dans la salle de Bridge du Manga Comilog, sous la présidence de M. Farineau, Directeur de l'EPC.

Etaient présents, à ce conseil :

Pour le compte des enseignants : Mmes Lafontaine, Villar, Evina Bolo, Likika, Rousseau, Cech, Tene, Maïssa, Laloy, Menjie et MM. Gonnod, Aboladé, Mikoumou, Villar, Nzikou, Engone,

Pour le compte des parents d'élèves : Mmes Allogo Nguema, Massard et MM. Malekou Maila, Embegue, Mestre, Gnamalengougou, Rendjogo,

Pour le compte de la Drh : Mme Bouyie, M. Taty-Taty

Absent excusé : M. Fouty

Secrétaire de séance : Mme Massard

L'ordre du jour s'articulait sur les points suivants :

- 1- Lecture et approbation du P.V. du conseil du 24 novembre 2016
- 2- Calendrier scolaire 2017/2017 – proposition
- 3- Les frais de scolarité : les nouveaux tarifs proposés par la COMILOG pour la rentrée 2017
- 4- Rentrée 2017 : les inscriptions des nouveaux élèves : rappel des procédures
- 5- Les passages des élèves en classe supérieure : rappel des procédures
- 6- La sécurité aux abords de l'école : demande des parents d'élèves
- 7- La remise des livrets scolaires : remarques sur la participation des familles
- 8- Le nouveau règlement des récréations côté élémentaire
- 9- La liaison école / collège – les actions mises en place
- 10- Les manifestations envisagées

#### **Ouverture du conseil d'école**

Après avoir remercié les personnes présentes, M. Farineau fait circuler la fiche d'émargement, tout en signalant les absences excusées et les absences remplacées. Ensuite, il invite tout le monde à se présenter et à prendre connaissance des documents inhérents au conseil d'école (invitation au conseil d'école, ordre du jour, tableau des droits de scolarité 2017-2018, Règlement simplifié des récréations côté élémentaire, fiche de synthèse regroupant la proposition de calendrier 2017/2018 et les effectifs prévus pour la rentrée 2017).

### **1- Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'école du 24/11/16.**

M. Farineau rappelle que toutes les personnes présentes ont été destinataires du PV. Il a également été affiché devant l'école et diffusé sur le site internet de l'EPC. Après lecture des points abordés lors du dernier conseil et sans ajout ou objection de la part de l'assistance, le PV est adopté.

### **2- Calendrier scolaire 2017/2018 – proposition**

M. Farineau présente le calendrier qui a été proposé pour l'année scolaire prochaine, 2017-2018.

Il a été conçu sur le principe des vacances scolaires : 1 semaine en automne / 2 semaines en décembre / 1 semaine en hiver / 2 semaines au printemps.

Ce calendrier a été adressé à la MLF, ainsi qu'à I.E.N à Cotonou, pour validation. Il répond aux critères requis soit, 36 semaines de classe ; 180 jours de classe ; 930 heures de classe.

Seule dérogation aux règles, la rentrée des classes, prévue le 04/09/17, est différée au 11/09/17.

Ci-dessous le calendrier proposé :

Rentrée des classes : lundi 11/09/17 à 7h30

Vacances d'automne : du vendredi 27/10/17 après la classe au lundi 06/11/17 au matin

Vacances de fin d'année : du mardi 19/12/17 après la classe au lundi 08/01/18 au matin

Vacances d'hiver : du vendredi 23/02/18 après la classe au lundi 05/03/18 au matin

Vacances de printemps : du vendredi 20/04/18 après la classe au lundi 07/05/18 au matin

Fin des cours : Mardi 3 juillet après la classe

Le calendrier du Lycée Henri Sylvoz n'ayant pas encore été établi pour l'année scolaire prochaine, il est donc difficile de caler des vacances communes entre les 2 structures.

Ce calendrier sera définitivement validé, après approbation par MLF/IEN et présentation au prochain conseil d'école.

### **3- Les frais de scolarité : les nouveaux tarifs proposés par la COMILOG pour la rentrée 2017**

Suite à la proposition de la DRH de la Comilog, les frais de scolarité vont être modifiés pour la rentrée scolaire 2017. M Farineau a présenté ces nouveaux tarifs qui seront applicables à partir de la rentrée prochaine.

#### **Tableau des droits de scolarité par trimestre**

| <b>En FCFA</b>               | <b>Gabonais</b> | <b>Français</b> | <b>Etranger</b> |
|------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 1 enfant                     | 150.000         | 200.000         | 250.000         |
| 2 enfants d'une même famille | 240.000         | 340.000         | 440.000         |
| 3 enfants d'une même famille | 300.000         | 450.000         | 600.000         |

On constate donc une baisse du tarif pour les familles gabonaises.

D'une manière générale, ces tarifs sont dans la moyenne basse des écoles conventionnées.

### **4- Rentrée 2017 : les inscriptions des nouveaux élèves : rappel des procédures**

Actuellement, l'EPC compte 396 élèves, soit une moyenne de 28,3 élèves par classe. La perspective pour l'année 2017/2018 est de 386 élèves, avec une moyenne 27,6 élèves par classe. Cette moyenne ne tient pas compte d'éventuels départs dus à des déménagements. Cette légère baisse de l'effectif

permettra de se rapprocher de la moyenne des établissements régis par la MLF, d'une part ; et, conserver une marge pour pouvoir pallier en urgence à des demandes d'inscription.

| Niveau | Effectifs | Total      | Moyenne     |
|--------|-----------|------------|-------------|
| MS     | 27+26     | 53         | 26,5        |
| GS     | 26+25     | 51         | 25,5        |
| CP     | 29+28     | 57         | 28,5        |
| CE1    | 30+31     | 61         | 30,5        |
| CE2    | 28+29     | 57         | 28,5        |
| CM1    | 27+30     | 57         | 28,5        |
| CM2    | 30+30     | 60         | 30          |
|        |           | <b>396</b> | <b>28,3</b> |

| Niveau | Effectifs | Total      | Moyenne     |
|--------|-----------|------------|-------------|
| MS     | 25+25     | 50         | 25          |
| GS     | 27+26     | 53         | 26,5        |
| CP     | 25+26     | 51         | 25,5        |
| CE1    | 29+28     | 57         | 28,5        |
| CE2    | 30+31     | 61         | 30,5        |
| CM1    | 28+29     | 57         | 28,5        |
| CM2    | 27+30     | 57         | 28,5        |
|        |           | <b>386</b> | <b>27,6</b> |

Les effectifs très importants laissent très peu de marge pour de nouvelles inscriptions. M. Farineau est très inquiet car cela risque de poser des problèmes pour les fratries, il ne sera pas possible de prendre la totalité des enfants, sachant qu'il y a déjà des inscriptions en attente depuis plusieurs années ; et qu'il y aura inévitablement des arrivées (via les embauches Comilog).

Dans les jours prochains (fin mars – début avril), une enquête va avoir lieu pour déterminer des déménagements potentiels. Mais cette enquête reste approximative car les familles n'osent pas se prononcer ; l'EPC est souvent informée à la dernière minute.

Rappel des modalités d'inscription :

Les inscriptions des MS débiteront en avril, la procédure d'inscription consiste en un entretien avec le directeur de l'EPC + des formalités administratives.

Une matinée portes ouvertes est également prévue, un samedi matin, pour accueillir les familles et les nouveaux élèves et leur permettre de se familiariser avec ce nouvel environnement.

Pour toutes les autres classes, il n'y aura pas d'appel à inscription, les effectifs étant déjà pléthoriques. La liste d'attente sera soumise à la DRH Comilog, seuls les parents dont les enfants auront été retenus, seront reçus pour effectuer les formalités d'inscription.

Il est possible que des tests soient effectués pour les enfants actuellement scolarisés dans des structures non homologuées, cela permettra de vérifier le niveau, avant l'affectation des élèves.

M. Farineau, compte sur tout le monde, plus particulièrement, sur les parents d'élèves pour relayer ce problème d'effectif, l'école ne pouvant plus s'agrandir.

**5- Les passages des élèves en classe supérieure : rappel des procédures**

M Farineau a rappelé les règles de maintien, ci-dessous :

- Les enfants ne peuvent être maintenus qu'une seule fois au cours de leur scolarité en primaire
- Il existe 2 possibilités de maintien : en maternelle (très rare) et en CE2
- Le maintien doit être consenti par la famille
- Le maintien est proposé par le conseil de cycle et validé par le directeur.

Le maintien n'est proposé que si tous ces points sont respectés, ce qui justifie qu'il soit très rare.

D'autre part, le maintien n'est pas forcément la solution la plus adaptée pour aider l'élève.

Par exemple, la mise en place PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative) peut permettre d'accompagner l'élève sur une discipline particulière.

Si seulement, toutes ces dispositions ont été épuisées et que l'enfant n'a pas acquis les compétences nécessaires, alors le maintien sera proposé de manière réfléchie.

L'année dernière, aucun maintien n'a été prononcé, les enfants qui auraient été concernés, ayant déjà un an de retard.

Pour le passage en 6<sup>ème</sup>, le système scolaire ne permet pas de valider le passage par un examen. Le passage en 6<sup>ème</sup> sera donc automatique pour peu que l'élève ne soit pas sujet à un maintien.

En cas de maintien, il faut bien communiquer avec les parents pour que cela ne soit pas perçu de manière négative.

Tous les élèves seront notifiés par une décision de passage ou de maintien qui sera signée par les parents, lors de la remise du livret, le 20/06/17. Plus précisément, pour le maintien, les parents seront préalablement informés, avant la remise du livret.

## **6- La sécurité aux abords de l'école : demande des parents d'élèves**

M. Farineau rappelle que la sécurité est un sujet primordial, d'autant que dernièrement, on assiste à une recrudescence des faits. La sécurité doit être abordée dans tous ses aspects, pendant ou en dehors du temps scolaire.

### Enoncé des faits qui se sont produits récemment :

- Les enfants sont déposés avant l'heure d'ouverture de l'école, et l'on assiste à des scènes de bousculades entre les élèves, avec, entre autre, la perte de lunettes.
- Les enfants jouant au foot dans les cours des riverains de l'EPC, le ballon ayant débranché le câble de la parabole, les parents tiennent l'école pour responsable.
- Un enfant s'est endormi et a été oublié dans le car de ramassage.
- Des enfants injurieux envers les chauffeurs.
- Un enfant a été bousculé par une voiture faisant marche arrière, cela aurait pu être plus grave.

### Problématique de la sécurité dans les transports :

Transport en taxi :

- Les conditions de transport sont dangereuses, les enfants sont en surcharge dans les taxis.
- Les enfants sont déposés très loin de l'école, souvent sur la nationale (devant LHS)
- Lorsque que son taxi est en panne, le chauffeur se fait remplacer par un collègue qui ne connaît même pas l'enfant qu'il vient récupérer et réciproquement ; logiquement l'enfant ne peut pas partir avec une personne qu'il ne connaît pas.
- Oubli des enfants, retards...

Transport en car :

- Le chauffeur ne peut pas conduire et surveiller les enfants
- Les enfants sont livrés à eux-mêmes avant et après les cours

Pour pallier à ce problème de sécurité, l'assemblée a émis les propositions suivantes :

- Faut-il rallonger la garderie qui est déjà de : 11h30-12h et 16h-16h30 ?
- Etudier la possibilité de mise en place de panneau de signalisation et d'un passage piéton sur la nationale.
- Former les enfants dans les classes à la traversée de la rue + comportement à adopter dans les transports
- La commission sur la sécurité 2016 n'ayant pas eu lieu, il serait souhaitable de mettre en place une commission sur le sujet. Sachant qu'il y a peu d'implication des parents sur le sujet, il faudrait que les parents moteurs soient ceux qui assistent au Conseil d'école.
- Ouverture de l'école anticipée, cela implique un problème de responsabilité et de budget.

- La modification des horaires de classes aurait encore plus d'impact sur : la gestion des bus (avec l'emprunt des bus aux mêmes horaires que les travailleurs de la Comilog), l'amplitude horaire de la journée des enfants, la restauration des enfants, la gestion d'éventuelles activités qui ne pourraient être pris en charge par le corps enseignant.

D'autre part, un sondage a déjà eu lieu l'année dernière et les résultats ont montré qu'une large majorité des familles souhaitent conserver les horaires actuels.

Décision :

La mise en place d'une Commission est plus que nécessaire pour traiter de ce sujet. Elle comprendra des délégués de parents et des professeurs. La première réunion est prévue avant les vacances d'Avril, le 06/04/17.

#### **7- La remise des livrets scolaires : remarques sur la participation des familles**

Afin d'assurer une relation plus fluide, les enseignants se mettent à la disposition des parents pour délivrer le livret scolaire, au rythme d'un livret par semestre, en maternelle, et d'un livret par trimestre en cours élémentaire.

C'est un moyen d'échange entre les parents et les enseignants pour discuter des progrès des élèves. Il y a quelques demandes de rendez-vous qui doivent rester exceptionnelles.

On déplore, toutefois, l'absence des parents, plus en maternelle que pour les classes élémentaires ; avec une participation inférieure à 50 % pour les maternelles.

Il faut demander aux parents de faire un effort et se rendre disponibles au moment prévu par l'école.

#### **8- Le nouveau règlement des récréations côté élémentaire**

C'est une demande de la part des enseignants pour établir ce qui est prohibé pendant les récréations ; ceci en fonction des règles, et non plus en fonction d'une tolérance individuelle de l'enseignant. Cela permettra d'être plus vigilant, pertinent en ce qui concerne le comportement des enfants.

Ce règlement est basé sur les droits, devoirs, proscriptions et sanctions énoncés de manière simple et compréhensibles par les enfants :

Je peux / Je dois / Je ne dois pas / Je risque.

M. Farineau fait lecture dudit règlement. Aucune remarque n'a été faite sur cette première mouture.

Le directeur insiste également sur certains comportements de plus en plus récurrents : certains enfants vont acheter leurs goûters au lycée L.H.S ; cela suppose que l'enfant détienne de l'argent, ce qui est interdit par le règlement. Il faut inciter les parents à donner un goûter à leurs enfants.

Les enfants ont pris connaissance de ces règles, en classe avec l'enseignant. Ce règlement est affiché à des endroits stratégiques au sein de l'école. Il est mis en application depuis le 14 février 2017.

Une mouture identique est en cours d'élaboration pour les maternelles.

#### **9- La liaison école / collège – les actions mises en place**

Avec la modification des programmes scolaires, le CM1, le CM 2 et la 6<sup>ème</sup> font partie du même cycle scolaire. Il y a donc des conseils communs entre l'élémentaire et le collège qui ont débouché sur des propositions d'activités communes entre les 2 établissements :

Un premier défi maths a eu lieu entre les classes de CM2 A et 6<sup>ème</sup> A. Un deuxième défi s'est déroulé ce matin, avec une moitié de la classe de 6<sup>ème</sup> A qui est venue à l'EPC et inversement. Les élèves ont trouvé cette initiative très intéressante.

Les élèves de la classe du CM2B ont eu un challenge en anglais avec les élèves de la 6<sup>ème</sup> A. En raison des grèves des élèves, la Saint-Patrick prévue demain, est reportée avant les vacances de printemps. A cet effet, des documents et devoirs communs sont prévus entre la 6<sup>ème</sup> A et le CM2 B.

M. Farineau souligne que, pour les prochaines éditions, les maîtres des CM2 devront se coordonner afin de répartir les activités entre différentes classes de 6<sup>ème</sup>.

D'autre part, une réunion d'informations s'est tenue, au mois de février, pour l'inscription des élèves au lycée Henri Sylvoz. M. Dumait proviseur du Lycée Henri Sylvoz ayant participé à cette réunion, a pu donner plus détails aux parents concernant les procédures d'inscription.

Il y aura encore deux ou trois conseils de cycle, d'ici la fin de l'année.

#### **10- Les manifestations envisagées**

Le tournoi de foot, prévu le samedi 25 mars, regroupera 16 équipes du CE2 au CM2 sur quatre terrains. Il se déroulera de 8h30 à 12h30, avec une remise des médailles, en fin de compétition. Nous avons besoin de parents pour arbitrer et coacher les équipes.

Pour les CP et CE1, qui ne peuvent participer à ce tournoi, une réflexion est en cours pour organiser des olympiades.

Les fêtes de fin d'année sont prévues au foyer Claude Villain qui devrait être disponible ; la fête se déroulera, comme l'année précédente, en 2 fois, soit les 22 et 23 juin 2017. Ces dates sont à confirmer, en fonction du CEP et de la remise des livrets

Concernant l'organisation du traditionnel Loto organisé par l'APE, la présidente de l'APE précise que compte tenu des délais, le loto ne pourrait se tenir qu'au mois de juin. M. Farineau répond que compte tenu des manifestations déjà prévues en juin, il sera difficile de caser cet événement auquel les enseignants prennent une grande part.

Par ailleurs, Mme Massard demande quelle période serait propice pour la prise des photos de classe offertes par l'APE, M. Farineau propose que les photos soient prises avant les vacances, il lui précisera la date précise, ultérieurement.

Tous les sujets prévus à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée ; M Farineau remercie l'ensemble des participants et rappelle en information générale que la fête des enseignants aura lieu le jeudi 23 mars, l'école sera fermée à cet effet.

Le prochain conseil se déroulera le mardi 13 juin 2017 ; à la demande de l'APE, l'ordre du jour inclura une réflexion sur les cotisations.

Fait à Moanda, le 26 avril 2016.

Signatures :

Mme Massard Secrétaire de Séance

M. Farineau Président du Conseil